

27 septembre 2022

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 4 mai 2022 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 2 800 000 francs, afin de financer la transformation numérique de la Ville de Genève, soit:

- **1 000 000 de francs destinés à assurer le financement des projets du portefeuille «e-Genève»;**
- **1 500 000 francs destinés à assurer le financement des projets du portefeuille «e-Administration»;**
- **300 000 francs destinés à assurer le financement des projets du portefeuille «Collaboration numérique».**

Rapport de M. Alain Miserez.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication le 17 mai 2022. La commission l'a étudiée lors de ses séances des 23 juin et 15 septembre 2022 sous la présidence de M. Maxime Provini. Les notes de séance ont été prises par M^{mes} Camélia Benelkaid et Coralie Seydoux, que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 000 000 de francs destiné au financement des projets visant à renforcer l'offre numérique au grand public (portefeuille «e-Genève»).

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 000 000 de francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2023 à 2026.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 500 000 francs destiné au financement des projets des différents services de l'administration pour remplacer leur système de gestion vieillissant, pour dématérialiser leurs processus ou encore analyser et optimiser leurs prestations (portefeuille «e-Administration»).

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 500 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2023 à 2026.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 300 000 francs destiné au financement de la modernisation des outils de travail

des collaborateurs et collaboratrices de l'administration et des premières initiatives de mise en œuvre du numérique responsable (portefeuille «Collaboration numérique»).

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 300 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2023 à 2026.

Séance du 23 juin 2022

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), accompagné de M. Thomas Royston, en charge de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC)

M. Kanaan remercie tout le monde pour l'accueil. M. Royston rappelle qu'ils ont une politique de transition numérique qui se décline essentiellement sous trois axes: le numérique responsable, le numérique inclusif et l'innovation numérique. Ce sont trois valeurs qui doivent les guider dans leurs décisions par rapport à la transformation numérique de l'administration (système d'information mis à dispositions des citoyens genevois et collaborateurs de l'administration). Par exemple, ils sont membres de l'Institut numérique responsable (INR) où il s'agit de définir un label de ce qu'est le numérique responsable et les valeurs éthiques.

Le deuxième élément inclut un aspect plus environnemental, c'est-à-dire avoir une certaine sobriété numérique par rapport à la consommation d'énergie. Ils ont également fait une journée détox qui consistait à encourager les collaborateurs à effacer les multiples copies de données qu'ils ont sur leurs systèmes afin de réduire l'empreinte numérique de l'administration. Ils ont tenu compte aussi d'une motion du Conseil municipal afin de changer le moteur de recherche par défaut, c'est donc quelque chose qui sera implémenté dans les deux ou trois prochaines semaines au niveau de l'administration. Ils ont aussi prolongé la durée de vie du matériel avec une réutilisation de l'ancien matériel en signant un contrat avec une société qui s'appelle Réalise, qui revalorise les anciens équipements et les revend. Ils gardent cependant 15% de ces fonds pour les distribuer à des associations.

Par rapport à la gouvernance du numérique en Ville de Genève, le Conseil administratif, au travers de sa délégation à la transition numérique (DELTRANS) détermine les montants à attribuer à chaque portefeuille stratégique. Le Conseil

municipal effectue les financements à travers maintenant deux instruments, le premier étant les propositions appelées PSIC et le deuxième étant le plan biennal de transformation numérique (PBTN) qui sert à financer des projets.

Au niveau des comités d'arbitrage au sein de l'administration, un représentant par département détermine l'ordre dans lequel les projets informatiques sont embarqués. Un rapport d'activités est aussi fourni, expliquant comment ont été dépensés les crédits octroyés (une fois par année).

Concernant le rappel des portefeuilles de projet et leur financement, e-Genève répond aux attentes des Genevois ainsi qu'au public en visite dans la cité; e-administration concerne les systèmes de gestion soit transversaux soit spécifiques à un service. Enfin, la collaboration numérique inclut tout ce qu'ils font pour les collaborateurs de l'administration. Le PBTN finance les trois premiers portefeuilles et le PSIC finance le dernier qui est l'infrastructure.

Il passe ensuite au rappel du plan financier d'investissement (PFI) et rappelle que la Ville a voté le 6^e PSIC l'an passé, la proposition de réallocation qui permettait d'utiliser d'anciens crédits pour financer de gros projets (voir la slide 7 pour les montants et dates). Son objectif est de financer le portefeuille e-Genève et collaboration numérique sur une période de deux ans. Ils déposeront donc le projet mi-2024 avec un deuxième PBTN qui couvrira la période 2025-2026. Concernant la délibération, 1 000 000 de francs seront dédiés à la délibération I, 1 500 000 francs seront destinés aux services et 300 000 francs iront sur le portefeuille de la collaboration numérique (voir la slide 10 pour des exemples).

S'agissant des finances du portefeuille, on peut voir à la slide 11 les montants disponibles dans le portefeuille à l'issue du premier comité d'arbitrage de janvier 2022. Ils ont engagé à peu près 900 000 francs sur de nouveaux projets et ont gardé en réserve à peu près 550 000 francs. En juin, ils ont fait un nouveau comité d'arbitrage où ils ont engagé à peu près 190 000 francs sur deux nouveaux projets et il leur reste environ 350 000 francs.

Ils auront également un nouveau comité d'arbitrage en octobre avec deux ou trois nouveaux projets qu'ils estiment à peu près à 300 000 francs. Il restera donc environ 50 000 francs qui serviront au budget pour les développements 2023-2024. La proposition PR-1516 financera ce portefeuille à hauteur de 1 million de francs pour la période 2023 et 2024, ce qui signifie qu'il y aura un certain frein à la dépense puisqu'ils auront dépensé plus sur une période similaire en 2021-2022.

Concernant la liste des projets candidats au financement par la proposition PR-1516, ils continueront l'amélioration du site internet de la Ville et des nouveaux sites des institutions culturelles ou autres. Ils continueront aussi de partager le patrimoine culturel comme les collections en ligne du Musée d'art et d'histoire

(MAH), du Musée d'histoire naturelle (MHN), du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC), du Musée d'ethnographie (MEG) et autres, mais aussi de promouvoir l'événementiel (le reste est disponible sur la slide 12).

Concernant e-Administration, la proposition PR-1463 a alloué 1,45 million supplémentaires à ce portefeuille avec des exemples à la slide 13. De la même manière, ils ont engagé des montants en décembre et en juin mais prévoient qu'il ne restera quasiment plus rien à partir du mois d'octobre dans le porte-monnaie, d'où le besoin de refinancer à hauteur de 1,5 million pour la période 2023-2024. Quelques exemples sont aussi disponibles à la slide 15. Enfin et concernant la collaboration numérique, ils demandent un montant de 300 000 francs. La proposition PR-1463, votée le 16 novembre 2021, a financé ce portefeuille à hauteur de 94 000 francs, ce qui a permis la préparation et le dépôt de la proposition PR-1502 pour implémenter une nouvelle suite bureautique et collaborative qui sera soumise au vote le 28 juin prochain.

Ils ont aussi travaillé sur l'appel d'offres pour choisir la société qui fera l'implémentation. La proposition PR-1516 financera ce portefeuille à hauteur de 300 000 francs pour la période 2023 et 2024 pour couvrir des projets de mobilité, des projets de salles de conférences, de gestion à distance des PC et enfin pour essayer d'obtenir le label du numérique responsable de l'INR.

Un commissaire socialiste n'a pas très bien saisi la question du label et demande s'il y a encore des choses à améliorer.

M. Royston répond que la Ville a une posture politique responsable, mais ils veulent avoir un certain nombre de critères objectifs définis par l'INR pour se mesurer contre ces critères. Cependant, Il ne peut pas dire que la Ville est 100% en conformité avec les labels.

Un commissaire socialiste revient sur l'inclusion numérique et demande si un public cible teste les applications.

M. Royston répond que ce n'est pas encore le cas mais il y a un projet en cours de portail citoyen pour amener une certaine cohérence aux démarches.

M. Kanaan ajoute que la question a été abordée à la commission des finances et les bases d'un réseau pour l'inclusion numérique à Genève ont été posées, regroupant toute une série d'institutions (instances publiques cantonales et municipales, ONG, etc.).

Toute une mobilisation a lieu car chacune de ces entités a une entrée dans la discussion pour certaines populations avec à la fois le constat logique que les personnes ayant des facteurs de vulnérabilité socio-économique et culturels sont particulièrement vulnérables, mais sont aussi concernées les personnes complètement intégrées au sein de la société face à la complexification des démarches.

Le commissaire revient sur la période de deux ans pour le renouvellement de projet et demande pourquoi avoir choisi ce délai.

M. Kanaan répond que c'est un choix car les choses évoluent très vite.

Le commissaire demande si les sites de la Ville seront plus accessibles après la mise à jour.

M. Royston l'espère car ils essayent de faire les choses de manière ergonomique avec l'intervention de spécialistes pour le design des interfaces, par exemple. Il ajoute que ce ne sont pas les informaticiens qui modifient le contenu des sites mais bien des fonctionnaires de la Ville.

M. Kanaan ajoute qu'il y a un grand enjeu d'accessibilité qu'ils essaient d'améliorer tout en essayant de tenir compte de la diversification.

Une commissaire revient sur la slide 4 pour les exemples des actions menées et demande si un commentaire peut être fait sur l'inclusion numérique, l'innovation numérique et les prestations numériques.

M. Royston commence par dire que l'inclusion veut dire la mise en réseau d'une quinzaine d'institutions et d'associations pour parler de comment rendre le numérique plus accessible pour les personnes qui n'ont pas d'affinité, pas de connexion ou pas de matériel, par exemple. Il y a une autre dimension qui est celle de la participation citoyenne, c'est-à-dire permettre à des citoyens de participer à un certain nombre de décisions ou d'orientation de l'administration au travers du numérique.

M. Kanaan ajoute qu'il faut penser à plusieurs dimensions du numérique au sein de l'administration car il y a des situations extrêmement différentes avec 4000 collaborateurs et collaboratrices dans des services aux spécificités métier très variées. Les services orientés plutôt terrain (par exemple la Voirie) ont pendant très longtemps fonctionné sans accès informatiques personnalisés, avec actuellement un seul ordinateur pour 20 personnes qui est souvent accaparé par le chef de section.

M. Royston poursuit avec l'innovation car il y a un plan actuellement pour diminuer la consommation énergétique au niveau des bâtiments de la Ville mais ils ne disposent pas d'indicateurs de consommation en temps réel. Ils travaillent aujourd'hui avec les Services industriels (SIG) pour pouvoir avoir accès aux données de consommation multifluides pour que les gens du Service de l'énergie (ENE) puissent faire des analyses comme celle de la maintenance prédictive (déterminer une anomalie dans les données signifiant qu'il y a un dysfonctionnement quelque part).

Une commissaire demande s'il sera possible que n'importe qui puisse consulter ces données.

M. Royston répond que ce sera certainement possible d'un point de vue macro, ce sont des données publiées dans le rapport de l'ENE qui vient de sortir, mais ce serait effectivement meilleur de pouvoir avoir un suivi quotidien.

M. Kanaan poursuit avec la Fondation pour la création numérique récemment consultée et informe qu'ils sont actuellement partenaires d'une initiative de la Radio Télévision Suisse (RTS) pour valoriser le terreau de créateurs et créatrices numériques au sens large. Le Service culturel (SEC) a aussi créé des lignes pour soutenir des artistes qui déploient des projets dans ce domaine. Il donne ensuite l'exemple du nouveau lieu privé de réalité immersive à Confédération Centre (immersion dans la Genève historique de 1850, sur la base du projet initié par son département et la Fondation Artanim à la Maison Tavel, qui avait rencontré un énorme succès) et qui continuera son travail au sein des anciens cinémas Rex. Il conclut en disant que Genève est pleine de talents mais manque de mécanismes de soutien, raison pour laquelle ils sont motivés à faire bouger les choses.

M. Royston termine avec les prestations numériques et c'est ce qu'ils font de manière structurelle pour faciliter la transformation numérique de l'administration. Ils ont mis en place des comités d'arbitrage (directions des départements qui définissent sur quel projet ils travaillent). Ils ont ensuite réorganisé leurs équipes internes pour les spécialiser par portefeuille. Il a donc une équipe e-Genève qui s'occupe des sites internet et applications mobiles et une autre qui s'occupe plus spécifiquement des systèmes pour les services. Enfin, et concernant le dernier point, ils ont constaté que le plan directeur publié était à l'origine défini par la DSIC et que les métiers ne s'y retrouvaient pas; il y a donc une volonté de travailler avec eux pour faire une mise à jour de ce plan directeur en 2023 car le numérique est l'affaire de tous.

Le commissaire revient sur le Service d'incendie et de secours (SIS) qui fait maintenant partie d'un groupement intercommunal et demande jusqu'à quand Genève prendra en charge le volet informatique.

M. Royston répond qu'ils ont prévu une feuille de route de deux ans pour séparer les systèmes d'information du SIS. Ils ont maintenant le crédit voté par l'Association des communes genevoises (ACG) la semaine dernière et il s'agit désormais de faire un appel d'offres pour sélectionner qui va procéder à cette séparation et héberger les systèmes. Cet appel d'offres est actuellement ouvert.

Le commissaire revient ensuite sur le chapitre du fonctionnement hybride du travail et demande si ce mode de fonctionnement sera pérennisé.

M. Royston répond que la Direction des ressources humaines a adopté une directive en Ville sur le télétravail; aujourd'hui, une personne a théoriquement le droit à deux jours de télétravail par semaine à la discrétion du supérieur hiérarchique. Cela signifie que les réunions mixtes sont de plus en plus fréquentes, mais l'équipement n'est pas adapté, ce qui peut rendre les séances difficiles à suivre.

M. Kanaan ajoute que le Conseil administratif a effectivement validé le principe, ils ne sont pas non plus en train de pousser le télétravail mais sont plutôt en train de le rendre possible, si accord il y a.

M. Royston rappelle qu'un équipement professionnel adéquat peut coûter jusqu'à 22 000 francs, ce qui n'est pas le cas actuellement avec un équipement moyen à 6000 francs.

La commissaire revient à la page 8 de la proposition avec la phrase «permettre davantage d'autonomie au MAH sur l'exploitation des données détaillant les collections» et demande si c'est pour l'interne du MAH ou si c'est pour que les gens puissent aller sur le site et voir les collections.

M. Royston explique que la problématique actuelle est qu'il y a certaines institutions qui disposent de fonds de tiers, c'est donc un financement externe à l'administration. Ces institutions-là aimeraient pouvoir financer des projets informatiques dans le domaine culturel sans concours de l'informatique de la Ville, sinon ils sont soumis aux mêmes règles de priorisations car ils occupent les mêmes ressources.

L'idée est donc de pouvoir avoir un système qui permette aux institutions d'être plus agiles dans l'exploitation de leurs données et d'avoir des projets qu'ils financent avec des fonds de tiers. Plus autonome signifie qu'ils pourront engager une société de service informatique qui peut construire un système d'expérience muséale basée sur leurs données sans passer par l'informatique Ville de Genève (DSIC) et sans mettre en danger la stabilité du système de la Ville.

La commissaire ajoute que c'est aussi très pénible de joindre des collaborateurs en télétravail par téléphone car la qualité des appels reste mauvaise et elle voulait aussi savoir s'ils en avaient eu des retours.

M. Royston répond que c'est la première fois qu'il entend cela mais qu'il ne pourra pas répondre car il faudrait un cas concret.

M. Kanaan note cette remarque, mais il est à souligner qu'il faut être sûr que la déviation vers le téléphone portable soit enclenchée.

Un commissaire demande quel est le budget prévu pour la sécurisation des données des citoyens.

M. Kanaan répond qu'il s'agit d'un gros chantier qu'il a initié avec l'appui de la DSIC et il dirait que les pratiques courantes sont adéquates mais que la formalisation est insuffisante, y compris l'information pour le citoyen qui voudrait savoir ce qui se passe; ils n'ont pas encore exprimé une politique des données et c'est un chantier en cours.

Un commissaire pense que M. Kanaan ne répond que partiellement à la question car cela portait surtout sur le pourcentage du budget qui va à la sécurisation, comment se fait ce développement pour arriver à une sécurisation des données et où sont stockées ces dernières.

M. Kanaan répond que cette partie est ancrée dans le budget de fonctionnement et ne concerne pas le PBTN.

M. Royston explique qu'ils ont deux postes à temps plein sur la sécurité informatique au service. Le budget de fonctionnement est à peu près de 250 000 à 300 000 francs par année consacrés à cela et 350 000 francs de crédit d'investissement (dont 150 000 francs du 6^e PSIC) prévu sur deux ans. Concernant les données, les différentes démarches en ligne sont diverses et variées aujourd'hui avec quatre ou cinq identités numériques différentes utilisées, il y aura donc des données de citoyens disséminées à travers le SI. Cela ne veut pas dire qu'ils ne savent pas où elles sont, mais uniquement qu'il y a des identités numériques différentes. Raison pour laquelle un projet de portail citoyen-entreprise basé sur l'identité genevoise e-démarches est en cours, car cela permettra de centraliser toutes les démarches sur une identité numérique dans un système d'informations global.

Un commissaire rappelle que le département de la culture avait créé un fonds de soutien de 350 000 francs à la captation et diffusion numérique durant le Covid, ce qui était extraordinaire car il a permis à plein d'artistes de continuer à innover durant cette période. Il se demande donc si c'est le département de la culture qui est venu vers eux ou l'inverse.

M. Kanaan répond que c'était un appel à projets orienté vers l'extérieur et qu'ils ont reçu des propositions.

Une commissaire revient sur le projet de réalité virtuelle à Confédération Centre et trouve dommage que cela ait été aussi court. Plein de gens ont été frustrés de ne pas pouvoir y aller car c'était complet alors qu'il aurait suffi de prolonger.

M. Kanaan répond que ce type de projet de réalité virtuelle requiert des ressources humaines considérables. Il y avait déjà eu deux sessions à la Maison Tavel puis la troisième avait été annulée à cause du Covid. Il sera donc possible de vivre l'expérience dans le nouveau centre Dreamscape à Confédération Centre.

Un commissaire revient sur la sécurité des identités numériques et demande s'il existe une collaboration avec le Canton sur la question des e-démarches.

M. Royston répond par la positive et le budget de sécurité de l'Etat (Office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) est important.

M. Kanaan propose d'ailleurs de faire auditionner le responsable de la sécurité informatique de la DSIC à ce sujet, afin d'informer la commission, en rappelant toutefois que ce n'est pas lié au PBTN.

Vote

Mise au vote, l'audition d'un responsable pour la sécurité informatique en Ville de Genève est acceptée par 10 oui (3 Ve, 2 LC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC) contre 2 non (S) et 2 abstentions (S).

Séance du 15 septembre 2022

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et de la transition numérique, accompagné de MM. François Petit, responsable de la sécurité informatique à la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), et Thomas Royston, directeur de la DSIC

M. Kanaan précise que, la date de l'audition ayant changé, il est désormais accompagné de M. Petit et de M. Royston, et non de M. Maréchal, comme prévu initialement dans l'ordre du jour.

M. Kanaan souhaite tout d'abord revenir sur le PBTN, qu'ils étaient venus présenter avant l'été. Il précise que la proposition PR-1516 pour laquelle ils sont présents ce jour n'a rien à voir avec le PBTN. Il explique que ce dernier est un plan d'investissement selon la nouvelle logique biennale, à savoir qu'une année le plan d'investissement est plutôt orienté sur les infrastructures et les besoins de base de l'administration (PSIC) et l'autre année, les années paires, le plan d'investissement est axé sur les projets orientés sur les prestations au public et les projets d'administration.

A titre d'exemple, M. Kanaan explique que le PBTN soumis finance notamment la refonte complète des logiciels de gestion des pompes funèbres, un logiciel pour la levée automatisée des déchets par la Voirie, ou encore la municipalisation des crèches. Il ajoute que même si, formellement, la proposition PR-1516 est à l'ordre du jour, il est là pour répondre aux éventuelles questions sur le PBTN. Il espère que la commission votera en faveur de ce dernier.

M. Kanaan explique que M. Petit a, depuis 2009, suivi l'évolution des risques et ainsi que les réponses aux risques, mais que la réelle stratégie de mise en place est plus récente et date de 2019-2020. Il rappelle que la sécurité commence avant tout avec les êtres humains et que toute la stratégie doit être portée par l'ensemble des collaborateurs de la Ville de Genève. Il souligne l'importance cruciale de la DSIC.

M. Royston précise que ce sont plutôt les PSIC qui financent les infrastructures de sécurité, mais que bien entendu, dans les projets métiers, il y a aussi des tests d'intrusion non seulement les infrastructures, mais aussi des éléments de sécurité. C'est un sujet global. Il explique que le crédit demandé ce jour servira à financer les projets métiers.

M. Petit entame sa présentation en remerciant l'assemblée pour l'invitation. Il annonce son plan, qui se présente comme suit: I. Au cœur du sujet; II. Organisation, moyens financiers et chiffres clés; III. Gouvernance et processus; IV. Aspects technologiques; V. Grands projets.

Au cœur du sujet

M. Petit revient sur le dimanche 12 décembre 2021 au matin. Ce jour-là, une annonce indiquant un niveau de vulnérabilité informatique majeur dans le monde entier a été publiée. Il explique qu'une vulnérabilité informatique est détectée lorsqu'un chercheur ou un groupe de cybercriminels découvrent un moyen de contourner les applications. Il relate qu'un score de 9,8/10 a été calculé selon un système d'évaluation mondialement reconnu, et qu'il est rapidement monté à 10/10 dans les jours qui ont suivi. Il résume en expliquant qu'un serveur web sur deux dans le monde était potentiellement vulnérable et qu'un serveur sur deux dans le monde utilisait un élément qui permettait de prendre le contrôle du serveur.

Cette annonce de vulnérabilité mondiale a fait partie des trois plus grandes failles de sécurité informatique remarquées depuis ces dix dernières années. Il rappelle que, dès qu'une vulnérabilité est détectée, cette dernière permet de faire ce que l'on veut à distance et les pirates vont l'utiliser. Il qualifie la journée du 12 décembre de chaotique, mais le périmètre s'est ensuite précisé au fur et à mesure de la journée et, le 12 décembre au soir, il a prévenu tous les responsables informatiques de toutes les institutions publiques du Canton. Il souligne qu'ils ont été pratiquement les premiers à réagir.

Une task force a ensuite été mise en place le 13 décembre, ainsi que des mesures préventives permettant des blocages d'urgence afin d'éviter les piratages de leur système d'information. Il explique qu'ils ont réussi à préparer le système d'information à passer Noël, mais qu'ils ont dû arrêter quelques services qui ne pouvaient pas être corrigés et qui ne pouvaient pas non plus rester ouverts pendant les vacances de Noël. Quelques compromis ont alors été faits.

Il ajoute qu'ils ont réussi à terminer d'installer le dernier correctif au début du mois de janvier. Ils ont finalement terminé la cellule de crise avec un dénombrement de 42 jours/personnes de travail pour la publication de la vulnérabilité sur internet. M. Petit ajoute que le 26 juillet 2022 la Ville de Genève a essuyé 23 attaques visant à exploiter la vulnérabilité corrigée. Ils ont pu le constater car

ils ont déployé, depuis février, un centre de surveillance actif vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept afin de surveiller tous les systèmes d'information de la Ville. Il explique qu'ils ont des activités de veille et des activités opérationnelles.

Organisation, moyens financiers et chiffres clés

Au sujet des chiffres clés, M. Petit annonce qu'ils ont mandaté sept thèses d'intrusion au niveau de la sécurité d'information. Il explique qu'une thèse d'intrusion est la mise en place d'une solution, exposée sur internet, puis vérifiée par une société tierce afin de la faire évaluer. Le ciblage se fait énormément sur les usagers des systèmes d'information. En termes de chiffres, ils ont intercepté 107 464 spams par mois, ont bloqué 428 virus par an et ont proposé à 39 participants une formation, «Dans la peau d'un hacker». M. Petit ajoute que la Ville de Genève a participé à huit séances du SecuSIGE, instance créée par le Conseil d'Etat, et qui regroupe l'ensemble des responsables de la sécurité des systèmes d'information des institutions publiques du Canton. Il explique qu'un travail est fait entre l'Etat, les SIG, les TPG et l'Hôpital afin que les informations soient partagées entre tous. Suite à la mise en place du service de sécurité en février 2022, ils ont constaté 51 événements de sécurité et la campagne d'attaque. Il souligne que sans Security Operation Center (SOC), il n'est pas possible de savoir qu'ils se font attaquer. Cela prouve alors selon lui que les mesures de défense prises sont valables.

Concernant l'organisation, M. Petit explique qu'ils travaillent de manière transversale avec toutes les unités qui composent la DSIC. Il y a deux équivalents temps plein (ETP) dédiés à la sécurité de l'information et ils ont recruté un ingénieur en 2021, en lien avec le projet SOC et la sécurité opérationnelle qui vise à mettre en place des antivirus, à mettre à jour les systèmes, etc. Tout cela est géré par des ingénieurs et des techniciens. Il y a d'une part une sécurité organisationnelle et d'autre part une sécurité opérationnelle.

Sur les moyens financiers, M. Petit annonce qu'ils ont engagé 173 800 francs pour le fonctionnement en 2021, dont une grande partie est du test d'intrusion; l'autre partie est liée aux frais d'exploitation du SOC. Il explique qu'il y a eu deux gros projets majeurs, soit ceux de la gestion des identités, avec tout le matériel nécessaire à sa mise en place, et tout le matériel nécessaire à la mise en place du projet SOC. Il constate que pour 1 franc investi dans la sécurité de l'information 1 franc est dépensé en sécurité opérationnelle.

Gouvernance et processus

M. Petit explique qu'entre mars et avril 2020 une nouvelle politique de sécurité de la Ville de Genève a été mise en place, avec un document définissant

l'organisation, l'usage d'un système normatif et la mise en place d'un système de contrôle. Il énonce que deux comités de gouvernance ont été mis en place, la COMSEC-G (s'occupant de la gouvernance de la SSI) et la COMSEC-M (s'occupant du suivi opérationnel de la SSI). Il avance que cela fonctionne très bien, que les séances ont lieu et que des décisions sont prises. Il estime qu'il y a une réelle influence, en termes de gouvernance, sur les activités de la DSIC en termes de sécurité informatique.

Concernant le processus, M. Petit explique que toutes les décisions sont basées sur une pesée d'intérêts. Il admet que le risque zéro n'existe pas, mais qu'en faisant une pesée des intérêts, cela permet d'agir là où les risques perçus et calculés sont les plus élevés. Ils travaillent dans chaque projet, et s'impliquent lorsque cela est nécessaire, à savoir lorsqu'il y a un traitement de données personnelles sensibles, de données sur internet, ou de mise en place de nouvelles technologies. En d'autres termes, ils pilotent tous les aspects liés à la sécurité de l'information. Ils s'assurent également de leur conformité à la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD), car la loi précise que la sécurité des données personnelles et des données personnelles sensibles doit être assurée.

M. Petit ajoute que, notamment dans l'administration, beaucoup de données personnelles sensibles sont traitées. Ils ont souhaité sensibiliser les collaborateurs à la sécurité de l'information, en lien avec les attaques que pourrait subir la Ville de Genève, en proposant un cours, qui a ensuite été repris par un grand nombre d'entités publiques du Canton. Il annonce que les SIG souhaitent venir lors de la prochaine session. Ce cours permet notamment la gestion des identités, l'assurance que la bonne personne accède aux bonnes données, ainsi que des investigations afin de comprendre ce qui se passerait en cas d'attaque et éventuellement de fournir des éléments factuels concernant d'éventuelles dérives.

Aspects technologiques

M. Petit explique que de nombreuses technologies de protection sont mises en place. Ils achètent des produits et des solutions reconnus, des antivirus, des systèmes de protection des postes de travail, de filtrage pour accéder à internet. Il souligne que Genève a la chance d'avoir un vivier de sociétés historiquement très performantes en matière de sécurité de l'information telles que Hacknowledge, Kyos, Immunit, OS Objectif Sécurité ou encore SCRT.

Grands projets

M. Petit avance qu'ils sont maintenant en mesure de détecter si la Ville de Genève fait l'objet d'une attaque, même lorsque M. Petit et son collaborateur

dorment. Il cite ADM, un projet de gestion des identités qui permet d’avoir des annuaires et une gestion des collaborateurs qui soit entièrement automatisée. Tout cela est crucial pour le projet 365. Il rappelle que beaucoup de technologies et de projets pour protéger la Ville sont mis en place, mais que le risque zéro n’existe pas. Ils ont dès lors créé un plan de crise, contenu dans un manuel dans lequel ils essayent de prévoir et d’organiser le prévisible lors d’une potentielle cyber-crise ainsi que quelques éléments qui permettent d’interagir avec les bonnes personnes dans le cas où une attaque surviendrait. Il précise que la gestion de crise s’applique tant à une crise énergétique qu’à une crise liée à un virus, mais aussi, et cela a été demandé spécifiquement par M. Kanaan, à une crise qui mobiliserait le système de la Ville pendant une dizaine de jours. Il explique que toutes ces possibilités sont envisageables donc il faut y réfléchir en amont.

M. Petit ajoute qu’il fait partie du Socle DSIC et que les perspectives peuvent être consultées en ligne et sont listées sur le Powerpoint présenté.

M. Kanaan revient sur sa demande de gestion de crise. Il explique que cela s’est fait par étapes, soit tout d’abord avec des opérations concrètes des sécurité, faites par M. Petit et son équipe depuis plusieurs années, ensuite avec une stratégie de sécurisation du système informatique, arrivée par hasard pendant la période du Covid, mais cela avait déjà été demandé par sa prédécesseure, M^{me} Salerno, et finalement avec l’anticipation d’un incident majeur tel qu’une panne ou un hacking, afin de savoir comment gérer la crise mais aussi préparer les services à continuer à travailler avec une informatique dégradée. Il souligne que cela est notamment important pour les services de fond comme les services à la population, car ils doivent pouvoir continuer à travailler. Il conclut que la priorité absolue porte sur le SIS.

Questions des commissaires

Une commissaire revient sur les crédits proposés au vote et souhaite avoir des détails plus approfondis sur les différentes charges associées aux crédits des trois délibérations.

M. Kanaan lui demande si elle parle des investissements ou des charges de fonctionnement.

La commissaire lui répond qu’elle parle des charges de fonctionnement, dont elle liste les chiffres.

M. Kanaan lui répond qu’il lui semble que les chiffres listés sont des charges d’investissement. Il n’est pas sûr donc cela est à vérifier. Dans l’intervalle, il répond que d’une manière générale, relativement aux plans investissements, la Ville de Genève n’achète plus de logiciels mais souscrit à des abonnements. Il

explique que cela permet de bénéficier des mises à jour régulières. Il ajoute que beaucoup de projets génèrent un besoin en logiciels, qui à leur tour génèrent des besoins en souscriptions qui impactent le budget de fonctionnement. Il précise qu’il reviendra expliquer l’impact sur le fonctionnement des investissements lors de la séance du budget de la semaine prochaine.

M. Royston, pour répondre à la commissaire, indique qu’il y a 450 000 francs de charges induites par le développement global d’investissement. Dès lors, lorsqu’ils achètent une souscription, il est nécessaire de payer l’abonnement chaque année. Il souligne que chaque investissement va alors générer une charge. Il précise que la commission vote uniquement sur le crédit et que les charges seront soit absorbées par le budget annuel de fonctionnement standard, soit il demandera une rallonge budgétaire. Il précise qu’ils sont informés de la charge induite, mais qu’ils votent le crédit d’investissement.

M. Kanaan dit qu’en faisant abstraction du SIS il y a effectivement 400 000 francs de plus inscrits au projet 2023 de la DSIC. Il y a un cumul du PBTN, de la sécurité informatique, du SAP ainsi que la dernière tranche des réallocations d’il y a deux ans.

Une commissaire se questionne également sur le portefeuille collaboration numérique pour les projets de participation citoyenne. Elle demande s’ils ont des exemples.

M. Royston lui explique que la Ville de Genève a repris un logiciel de la Ville de Barcelone, qui permet aux services du Canton de demander l’avis aux citoyens sur un certain nombre de dossiers. Ce logiciel a été repris et adapté, afin de permettre aux services, notamment celui de l’urbanisme, de demander l’avis aux citoyens, sur un plan communal ou autre.

La commissaire demande si cela porte sur des concertations en lien avec des projets d’aménagement.

M. Kanaan lui répond que c’est effectivement le cas, que cela englobe tous les périmètres confondus. Il explique que cela incite à mettre à jour les méthodes car il faut que le processus fasse sens, et savoir qui consulte qui, à quel moment. Il ajoute qu’il est nécessaire que les habitants soient au clair dès le début afin qu’ils sachent s’ils sont approchés pour une concertation, une consultation ou une concertation. Il ne faut pas donner l’impression aux habitants qu’ils pourront co-décider, mais leur avis est à prendre en compte. Il ajoute qu’ils ne vont pas tout faire sous la forme numérique, mais que si une personne n’a pas le temps d’aller à une commission de quartier, par exemple, elle pourrait le faire numériquement.

Une commissaire a une question relative à la sécurité. Il a l’impression, suite à la présentation, que la Ville travaille comme une unité autonome.

M. Kanaan lui répond que la SecuSIGE travaille de manière coordonnée.

M. Petit ajoute qu'ils partagent énormément d'informations et qu'ils ont des relations avec toutes les institutions informatiques du Canton, qu'ils se coordonnent et s'alertent au niveau cantonal. Il explique qu'au niveau de la Confédération il y a le système Mélanie, le Centre national de cyber-sécurité, qui travaille avec eux. Ils reçoivent des alertes de la Confédération et ils utilisent des systèmes de filtrages enrichis par les constats d'attaques détectés par la Confédération.

M. Royston complète en disant que le SOC s'appuie sur un logiciel développé et un service fourni par Hacknowledge, système externe, acheté à plusieurs.

M. Petit précise que cela a été un achat commun entre la Ville de Genève, le Canton de Genève et l'Hôpital et que cela leur a permis de l'acheter à moitié prix.

Un commissaire souhaite revenir sur la proposition PR-1516. Il constate que le remboursement est prévu entre 2023 et 2026, mais il ne comprend pas bien si l'idée est qu'ils demandent le crédit maintenant et qu'il durera jusqu'en 2026, ou s'ils reviendront avec d'autres besoins dans l'intervalle, dans le cas où les besoins évolueraient. Il souhaite alors savoir comment vont se dérouler ces trois à quatre prochaines années et s'ils ont une idée des besoins financiers.

M. Royston rappelle le système mis en place, le PFI, qui comprend la mise en place du 1^{er} PBTN (projets métiers) en 2022, le 6^e PSIC (infrastructures informatiques) en 2021, le 7^e PSIC en 2023, le 2^e PBTN en 2024, le 8^e PSIC en 2025, le 3^e PBTN en 2026. Il avance qu'ils dépensent environ 2 500 000 francs tous les deux ans pour les projets métiers et aux alentours de 3 600 000 francs pour les PSIC.

Un commissaire demande si le remboursement se fait sur quatre ans.

M. Royston lui répond par l'affirmative, c'est une règle comptable.

Le commissaire leur demande quel est l'accident le plus important qu'ils aient connu en quinze ans.

M. Petit raconte qu'un usager a une fois cliqué sur la mauvaise pièce jointe il y a plusieurs années.

M. Kanaan rappelle que c'est le principal vecteur d'entrée de virus.

M. Petit explique que, lors de cet épisode, ils ont perdu plusieurs éléments et ont mis quelques heures à restaurer les éléments perdus. Cela a touché environ 200 personnes. Il ajoute que, suite à l'événement du 12 décembre et la mobilisation de 42 jours de travail, cela a aussi eu un certain impact. Il précise que les heures passées à résoudre ce genre de choses sont autant d'heures que les collaborateurs ne passent pas sur d'autres projets.

M. Kanaan relève qu'ils n'ont pas rencontré de problème majeur systémique. Il rappelle qu'une sécurité absolue n'est pas possible et que des hackers ultraprofessionnels pourraient sans autre pirater la Ville. Il estime toutefois que la Ville de Genève n'a pas à sa disposition une information d'une très grande sensibilité. Il précise que si quelqu'un souhaite lui demander s'ils paient les rançons, il ne répondra pas à cette question. Il précise tout de même qu'a priori ils ne paieraient pas car, dans la doctrine, les spécialistes de la sécurité reconnaissent que lorsque l'on paye ce n'est en général pas fini. Il raconte l'anecdote d'une grande ville américaine qui n'arrivait plus à s'en sortir car elle était paralysée par un hacking depuis plusieurs semaines et qu'elle avait fini par payer.

Le commissaire, au sujet du crédit à voter, souhaite savoir si les crédits seront utilisés essentiellement pour la sécurité du système informatique ou pour le fonctionnement du système.

M. Royston lui répond que ce crédit servira à financer les projets métiers, à savoir les sites internet, les applications mobiles, des systèmes de dématérialisation, etc. Il précise qu'ils sont listés dans la proposition PR-1516. Il ajoute qu'il peut y avoir un composant de sécurité mais que le budget n'est pas basé là-dessus.

Un commissaire relève qu'il s'est préparé pour la proposition PR-1516 et qu'il a fait un focus sur les démarches en ligne et qu'il a constaté que ces dernières vont du PDF plat à imprimer et à renvoyer par la Poste au PDF plus moderne mais qui nécessite l'installation d'un logiciel privatif, à des e-démarches, en passant par le système agendas.ch. Il constate que c'est un «fourre-tout» de choses, et il le comprend, mais il se demande s'il y a la volonté d'une stratégie de standardisation.

M. Royston explique que le portail citoyen, qui s'appuie sur l'identité numérique du Canton, permettra de recenser, à terme, l'ensemble des démarches en ligne. Il précise que la première qui subira une restructuration sera celle relative aux subventions sportives. Cela va ensuite être suivi par d'autres prestations sur le portail, qui centralisera l'ensemble des démarches. Il y aura ensuite une norme fédérale qui permettra de recenser l'ensemble des démarches, quel qu'en soit le niveau. Il ajoute qu'ils essaient d'amener une certaine cohérence.

Un commissaire demande si un délai est prévu pour la mise en place de ce portail.

M. Royston lui répond qu'il n'y a pas de délai pour ramener toutes les démarches dans le portail, mais que la première implémentation du portail sera pour le monde associatif, qui sera en place en février, puis le portail citoyen.

M. Kanaan relève qu'en changeant la manière de faire, il est aussi nécessaire de changer l'organisation du service. Cela paraît évident, mais tout le processus non informatique, sous-estimé à l'époque, nécessite une organisation et cela est en train de changer.

Discussion et vote

Un commissaire constate qu’il est déjà 18 h 30 et que deux membres de la commission ont encore des questions en suspens. Il propose alors à la commission d’adresser leurs questions par écrit, ou de les garder pour une prochaine audition. Il s’excuse de devoir couper court aux questions.

Le président revient sur les questions laissées en suspens concernant la proposition PR-1516. Il demande aux commissaires s’ils souhaitent les poser.

Les commissaires lui répondent que non.

Le président précise qu’ils reverront M. Kanaan la semaine prochaine. Il sera éventuellement possible de lui poser les questions à ce moment-là.

Mise au vote, la proposition PR-1516 est acceptée à l’unanimité.

Annexes:

- présentation du DCTN (séance du 23 juin 2022)
- présentation de la DSIC (séance du 15 septembre 2022)

Commission CSDOMIC 23.06.2022

Département de la culture et de la transition numérique



PR 1516 - Financement des projets des portefeuilles «e-Genève», «e-Administration» et «Collaboration numérique» pour la période 2023-2024

1. Contexte et enjeux

2.

Rappel de notre politique de transition numérique



**NUMERIQUE
RESPONSABLE**



**INCLUSION
NUMERIQUE**



**INNOVATION
NUMERIQUE**



PRESTATIONS NUMERIQUES

Plan directeur de la transformation numérique de l'administration

Exemples d'actions menées



NUMERIQUE RESPONSABLE

- Membre de l'INR-Suisse
- Journée DTOX 2022
- ECOSIA en moteur de recherche par défaut
- Prolongation durée de vie du matériel
- Réutilisation du matériel ancien (Réalise)



INCLUSION NUMERIQUE

- Lancement du réseau d'inclusion numérique avec 15 partenaires
- Participation citoyenne: sites «Ô P'tit-Sac» et «Urbaniste d'un Jour»



INNOVATION NUMERIQUE

- Capteurs de suivi consommation énergétique (ENE/GIM/SIG)
- Fondation pour la création numérique récemment constituée
- Soutien des artistes dans la création numérique (SEC)

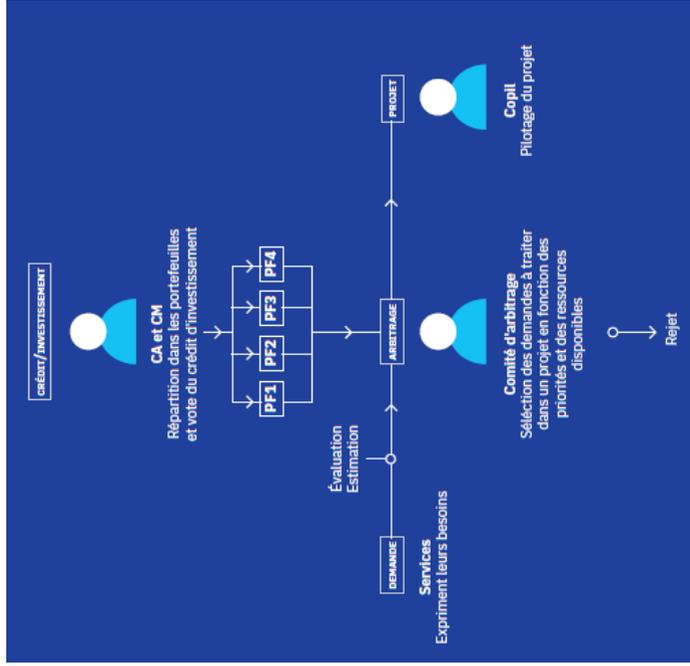
- Mise en œuvre des comités d'arbitrages pour choisir les projets prioritaires à lancer
- Réorganisation des équipes DSIC par portefeuilles de projets
- Etude de maturité numérique de l'administration avec une participation active des directions et chefs de services



PRESTATIONS NUMERIQUES

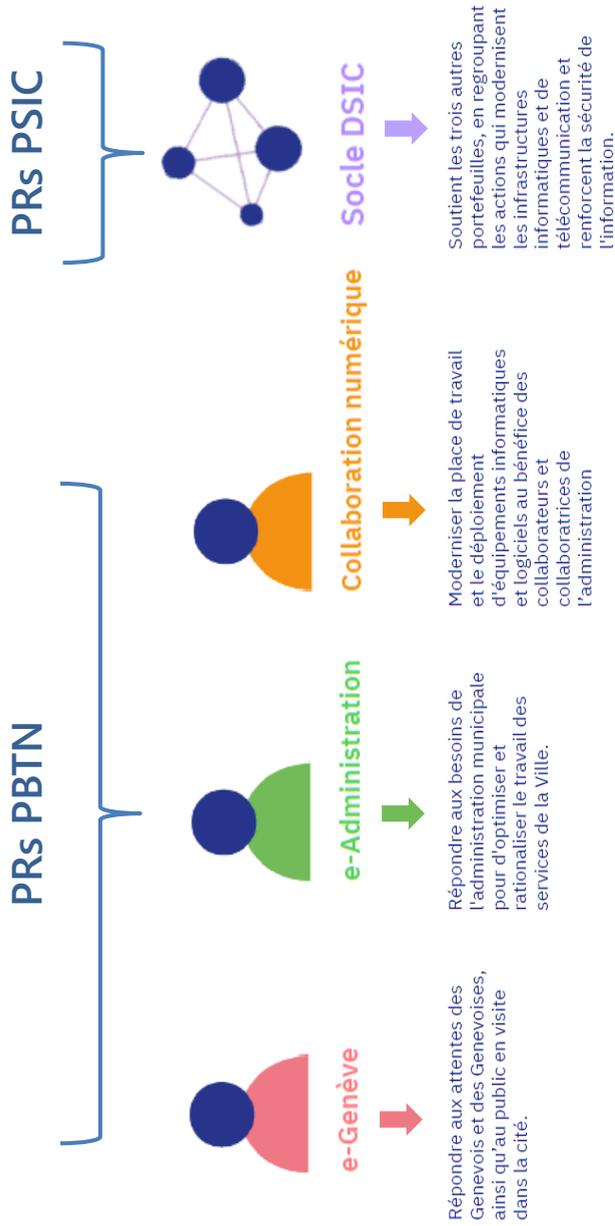
4.

Rappel de la gouvernance du numérique



- Le CA, au travers de sa délégation à la transition numérique (DELTRANS) détermine les montants à attribuer à chaque portefeuille stratégique
- La DELTRANS est composée de Marie Barbey-Chappuis, Alfonso Gomez et Sami Kanaan,
- Le CM vote les crédits des portefeuilles (PSIC et PBTN) et autres PR spécifiques
- La direction de l'administration choisit les projets à lancer avec les comités d'arbitrage
- 5 comités d'arbitrage ont eu lieu à date: 2 pour e-Genève, 2 pour e-Administration et 1 pour le socle IT
- Le CM prend connaissance des dépenses et des projets réalisés avec le rapport d'activité annuel de la DSIC
- Le prochain rapport sera publié début Septembre couvrant la période mi 2021 -> mi 2022

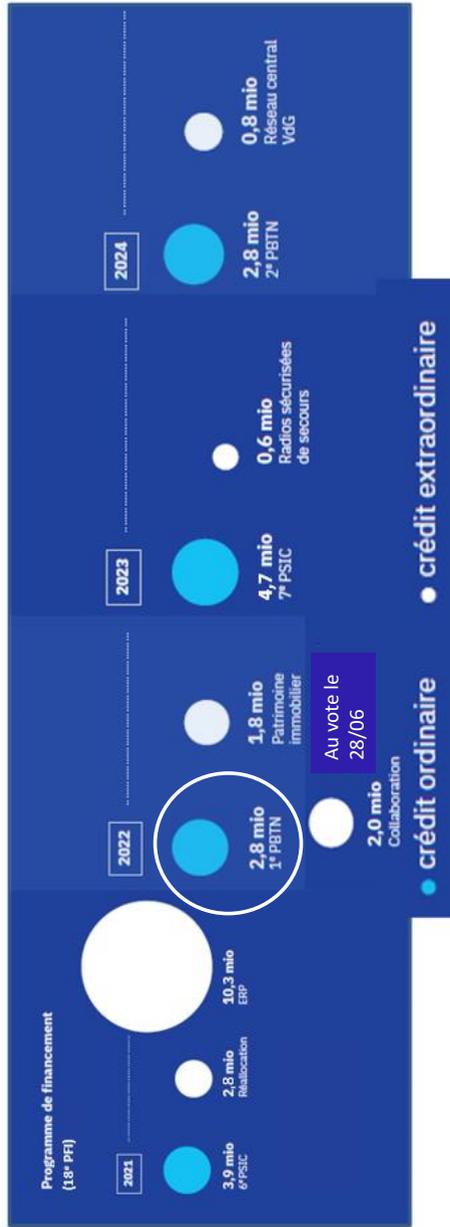
Rappel des portefeuilles de projets et leur financement



18ème Plan financier d'investissement (PRs DSIC)

Objectif

Investir avec flexibilité pour accélérer le plan de transformation numérique de l'administration et soulager les charges d'exploitations de la DSIC



2. Le 1^{er} PBTN

PR 1516

Le plan biennal de transformation numérique (PBTN) finance les projets des portefeuilles «e-Genève», «e-Administration» et «Collaboration numérique» pour une période de 2 ans (2023-2024)

Montants par portefeuille



Délibération I - Portefeuille e-Genève - 1 000 000 Frs



Délibération II - Portefeuille e-Administration - 1 500 000 Frs



Délibération III – Portefeuille Collaboration Numérique - 300 000 Frs

e-Genève

Exemples de projets réalisés dans les 12 derniers mois

La PR 1463, votée le 16/11/2021, a financé ce portefeuille à hauteur de CHF 1.25m

ACCESSIBILITÉ CHEZ LEMO

Point d'arrêt de la Savoyette
Rue ROYFERRAN 8
1202 GENÈVE
02 90 86 61 72 00
pointdarrêt@lemo.ch

Accès+ accessibilité de 200 infrastructures municipales

Contribuer à l'agenda de la ville de Genève

Open agenda pour communes et 80 institutions

« Genève en poche »

Inventaire cantonal des arbres

MEG de Genève

Les archives de la diversité humaine

Nouveaux sites internet Ariana, MEG et CIB

Service des sports de la Ville de Genève

Réserver les infrastructures sportives

JE SUIS VICTIME
JE SUIS PROCHE DE LA VICTIME

Harcèlement de rue avec signalement Police municipale

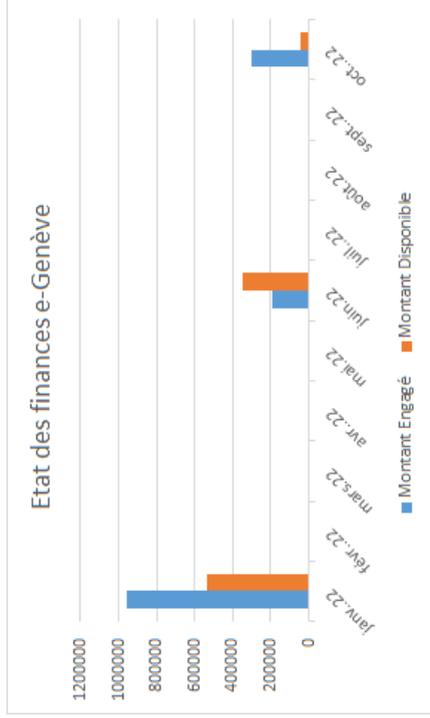
Fête de la Musique de Genève

Geneva Lux et Fête de la musique

e-Genève

Etat des finances du portefeuille

La PR 1516 financera ce portefeuille à hauteur de CHF 1m pour la période 2023 et 2024



En Janvier et Juin, le comité d'arbitrage (CAP) a choisi les projets prioritaires à financer

Il reste actuellement CHF 350k de disponible

Après le CAP d'Octobre, il restera probablement moins de CHF 50K pour 2023

Portefeuille e-Genève

Liste de projets candidats au financement par la PR 1516

Objectif stratégique	Domaine	Projets
OS01 – Développer l'offre digitale	Communication inclusive	<i>Améliorations du site Internet de la ville et nouveaux sites des institutions culturelles ou autres</i>
	Promotion des événements	<i>Fête de la musique, Geneva Lux et autres Tous canaux (sites, app. Mobile, agenda.ch, open data)</i>
	Partager notre patrimoine culturel	<i>Collections en ligne du MAH, ,MHN, FMAC, MEG et autres</i>
	Unification des applications mobile	<i>Programme Genève en poche</i>
	Démarches en ligne	<i>Portail citoyen et entreprises/associations Réservations et commandes en ligne</i>
OS02 – Proposer des innovations	Plan climatique et SIPV	<i>Programme Géomatique en collaboration avec le SITG Suivi de la consommation énergétique</i>
	Ouverture des données	<i>Politique et plateforme Open Data Contributions citoyennes</i>

e-Administration

Exemples de projets réalisés dans les 12 derniers mois

La PR 1463, votée le 16/11/2021 a financé ce portefeuille à hauteur de CHF 1.45m



SIS Plan directeur



Dématérialisation
des factures
fournisseurs

SIS Séparation des
comptes SAP



Patrimoine
immobilier –
solution tactique



Migration SAGA v6
SPM



Signalisation
déprédations VVP



Solution de gestion
des risques

e-Administration Etat des finances du portefeuille

La PR 1516 financera ce portefeuille à hauteur de CHF 1.5m pour la période 2023 et 2024



En Décembre et Juin, le comité d'arbitrage (CAP) a choisi les projets prioritaires à financer

Il reste actuellement CHF 625k de disponible

Après le CAP d'Octobre, il restera probablement moins de CHF 25K pour 2023 (hors Novo ERP)

Portefeuille e-Administration

Liste de projets candidats au financement par la PR 1516

Objectif stratégique	Domaine	Projets
OS03 – Standardiser les processus transverses	Dématérialisation	Nouveau système de gestion électronique des documents (GED) et conversion des documents papiers des services
	Processus (hors Novo ERP)	Gestion des demandes RH Automatisation des processus par robotique (RPA)
	Sécurité urbaine	Projets du service de la Police municipale: intégration de la main courante (MyAbi-Saga) et autres
OS04 – Répondre à des besoins spécifiques	Solutions métiers	Plateforme GPS: signalisation des déprédations des écoles et des bâtiments Petites demandes couvrant les évolutions fonctionnelles des systèmes de gestion des services Municipalisation des crèches
	Tableaux de bord des services	Fonctions transverses: DFIN, DRH Métiers spécifiques: SPF, SDPE
OS05 – Valoriser les données de l'administration		

Collaboration numérique

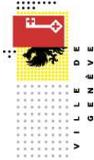
La PR 1463, votée le 16/11/2021 a financé ce portefeuille à hauteur de CHF 94k qui a permis la préparation et le dépôt de la PR 1502 pour implémenter une nouvelle suite bureautique et collaborative qui sera soumis au vote le 28 Juin prochain.

La PR 1516 financera ce portefeuille à hauteur de CHF 300k pour la période 2023 et 2024

Portefeuille Collaboration numérique

Liste de projets candidats au financement par la PR 1516

Objectif stratégique	Domaine	Projets
OS06 – Moderniser le poste de travail	Mobilité	<i>Projet pour un accès sécurisé aux systèmes d'information (messagerie, serveurs de fichiers, applications d'entreprise) depuis les smartphones et les postes de travail privés</i>
	Salles de conférence	<i>Nouveau matériel plus adapté à la taille et la disposition des salles pour améliorer réunions mixtes (présentiel/distance)</i>
	Gestion à distance des PC	<i>Etude d'un système de gestion de la sécurité et de la mise à jour des systèmes au travers d'internet pour les postes de travail itinérants</i>
OS07 – Agir face aux enjeux climatiques du numérique	Numérique responsable	<i>Obtention du label numérique responsable de l'INR</i>



Commission CSDOMIC
15.09.2022

Département de la culture et de la transition numérique

Audition concernant la sécurité de l'information

DSIC

francois.petit@ville-ge.ch

RSSI
5624

Ordre du jour

- Au cœur du sujet ...
- Organisation, moyens financiers et chiffres clefs
- Gouvernance et processus
- Aspects technologiques
- Grands Projets

— **Au cœur du sujet ... 1/3**

Dimanche 12 Décembre 2021

9.8 / 10

Au cœur du sujet ... 2/3



13 décembre 2021 : Mise en place d'une task force à la DSIC, définition des actifs critiques, et application des blocages d'urgence

14 décembre 2021 : Inventaire de tous les actifs potentiellement impactés

- Recherches de correctifs et documentation des actions effectuées

15 décembre 2021 : Application des correctifs sur les actifs critiques

- Suivi des évolutions de la vulnérabilité initiale
- Arrêt de quelques services

5 janvier 2022 : Derniers correctifs installés sur l'ensemble des actifs potentiels et redémarrage des services stoppés

13 janvier 2022 : Finalisation de la documentation

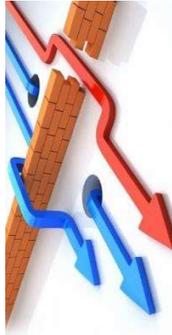
18 janvier 2022 : Mise en veille de la cellule de crise

Au cœur du sujet ... 3/3

Mardi 26 Juillet 2022

23 attaques

Chiffres clefs (2021-2022)



7 tests d'intrusion mandatés par la Cellule SSI



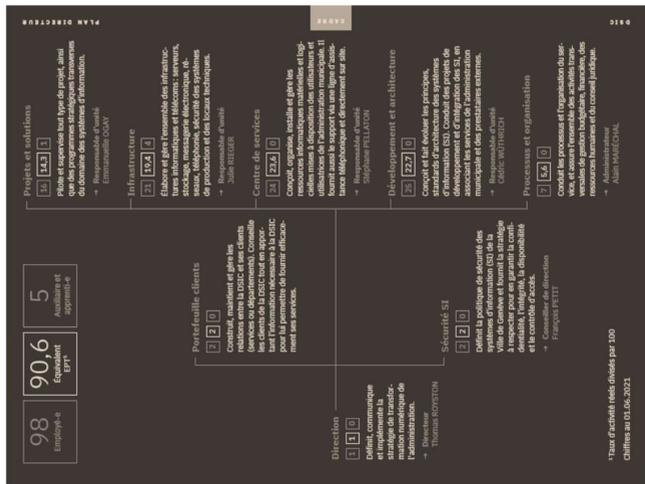
8 séances SecuSIGE



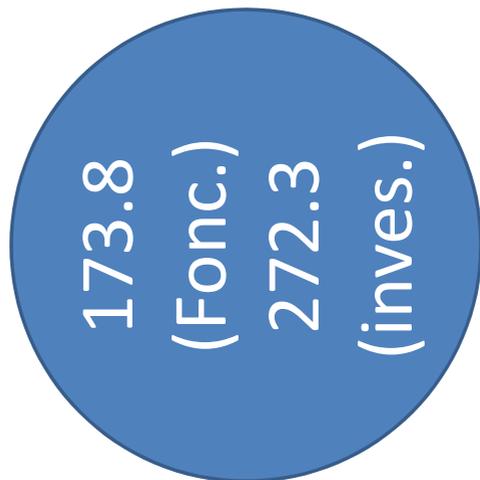
51 événements de sécurité dont 1 campagne d'attaque détectée par le SOC de la Ville de Genève

Organisation

- Moyens RH spécialisés à disposition de la Ville:
 - 2 ETP dédiés à la Sécurité de l'information
 - Note: recrutement d'un ingénieur en 2021
 - La sécurité opérationnelle est réalisée par les spécialistes des unités de la DSIC (ingénieur-e réseau, technicien-ne micro etc)



Moyens financiers (2021 engagé KCHF)



Gouvernance et Processus

- Une nouvelle PSSI début 2020
- 2 Comité de Gouvernance
 - COMSEC-G (Gouvernance de la SSI)
 - COMSEC-M (Suivi opérationnel de la SSI)
- Le choix de mettre en œuvre un ISMS pour gérer les risques
 - Repose sur une norme internationale ISO27001
 - Constitue le «SCI» de la sécurité de l'information

Grands Processus et activités

- Suivi des risques SSI
- Suivi des risques projets
 - En particulier conformité LIPAD
- Sensibilisation à la SSI
 - Dans la peau d'un Hacker
- Gestion des identités
- Investigations

Aspects technologiques

- Nombreuses technologies de protection mises en œuvre en matière de sécurité opérationnelle
- Fournisseurs Leader du marché & acteurs locaux



McAfee™



CHECK POINT™



Hacknowledge

A cyber security specialist by Swiss Post

KYOS



Grands Projets

SOC: Un centre de surveillance externe surveille la Ville en 24/7 depuis Février 2022



PDC: Création d'un plan de crise spécifique à la CyberSécurité



ADM: Gestion des identités et de l'annuaire technique automatisée



